

Compte-rendu du Comité technique d'examen des propositions (CTEP) : périodes 3 à 5

Le 20 juin 2024

Ordre du jour

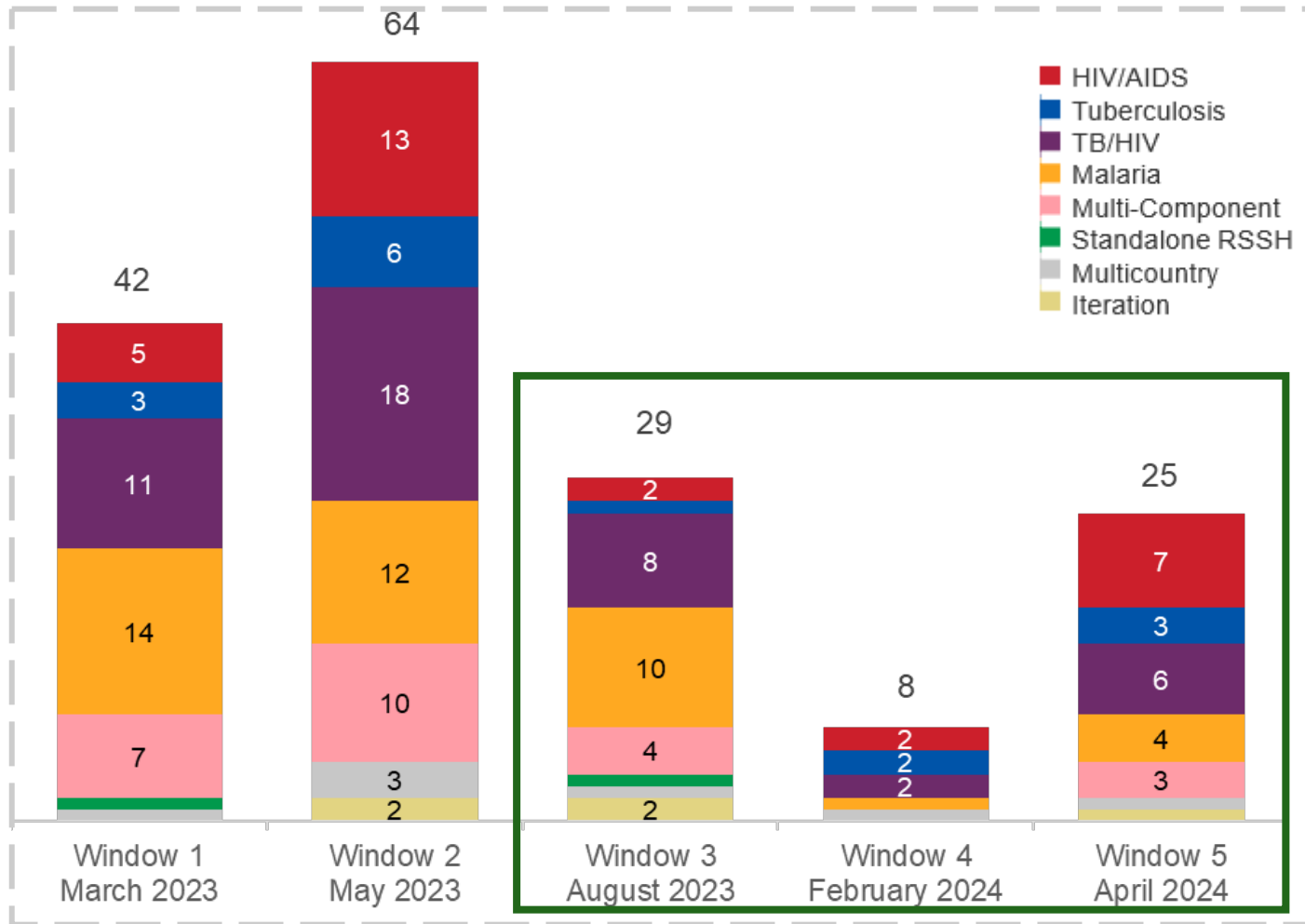
Compte-rendu du Comité technique d'examen des propositions (CTEP) : périodes 3 à 5

- 1. Introduction et données clés des périodes 3 à 5**
- 2. Rappel des précédentes périodes d'examen par le CTEP pour le cycle de subvention 7 (CS7)**
- 3. Urgence de la planification de la pérennité**
- 4. Contextes d'intervention difficiles**
- 5. Populations réfugiées et migrantes**
- 6. Opportunités d'amélioration pour l'intégration des interventions de lutte contre le paludisme entre le Fonds mondial et Gavi**
- 7. Questions et réponses**

Demandes de financement du CS7 examinées par le CTEP

Environ 190 demandes de financement devraient être examinées pour la période d'allocation 2023-2025 (ou cycle de subvention 7, CS7). Sur les 168 demandes de financement examinées au cours des périodes 1 à 5, 163 ont été recommandées pour l'établissement de la subvention.

Examen terminé



Périodes 3 à 5 d'examen par le CTEP

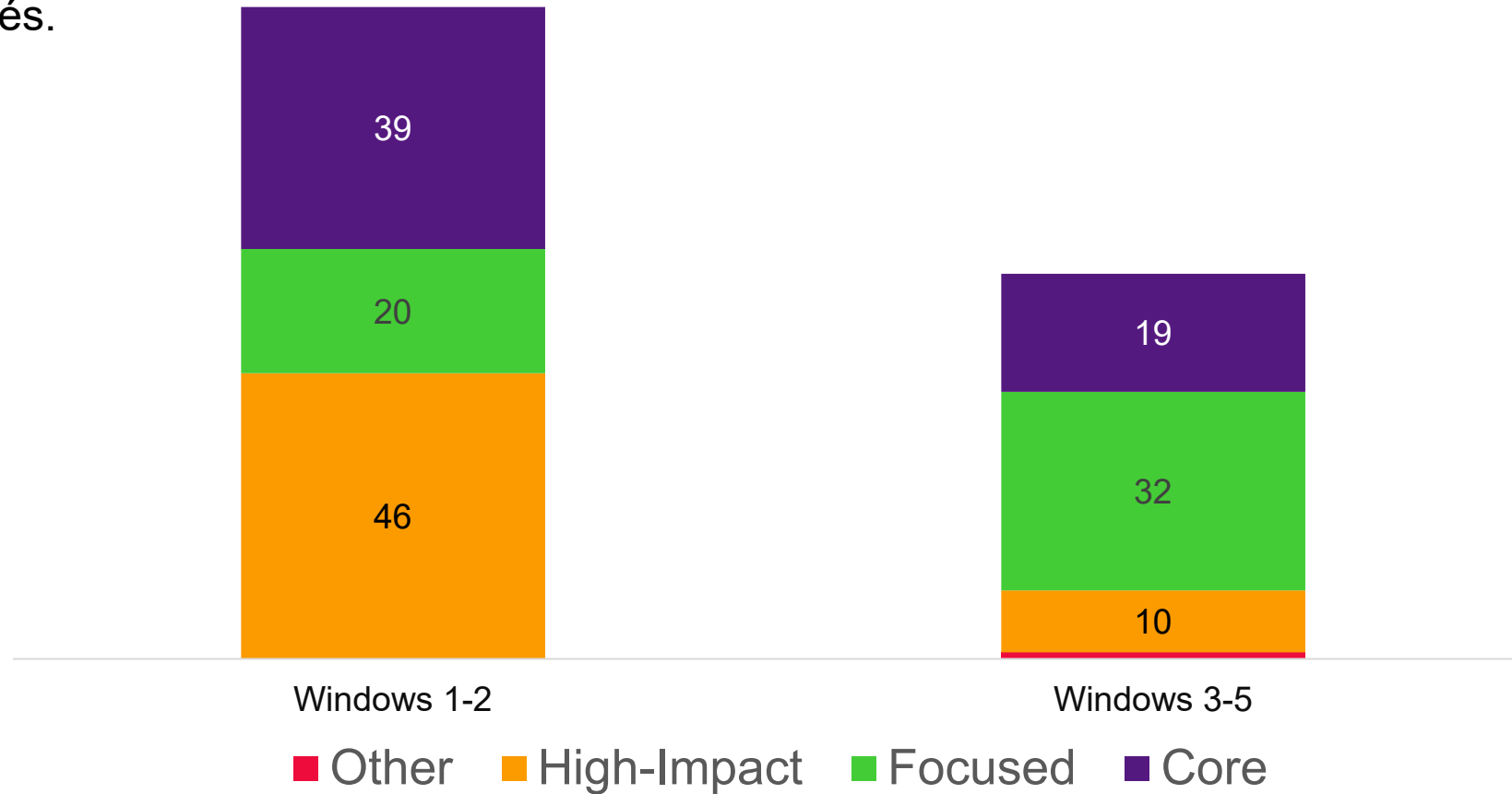
- ✓ 62 demandes de financement examinées :
 - 24 candidatures adaptées aux portefeuilles ciblés
 - 12 examens complets
 - 11 reconductions du programme
 - 8 candidatures adaptées à la transition
 - 7 candidatures adaptées aux plans stratégiques nationaux
- ✓ Résultat de l'examen par le CTEP :
 - 100 % des 62 demandes de financement recommandées pour l'établissement de la subvention
 - 2,7 milliards \$ recommandés pour l'établissement de la subvention, représentant 20,7 % de l'allocation totale du CS7
 - 55,1 millions \$ de fonds de contrepartie
 - 5 millions \$ de fonds catalytiques multipays

Source : Système de gestion des subventions (GOS), le 15 mai 2024

Demandes de financement au cours du CS7

Les périodes 1 à 2 comprenaient la majorité des demandes de financement des portefeuilles essentiels et à fort impact.

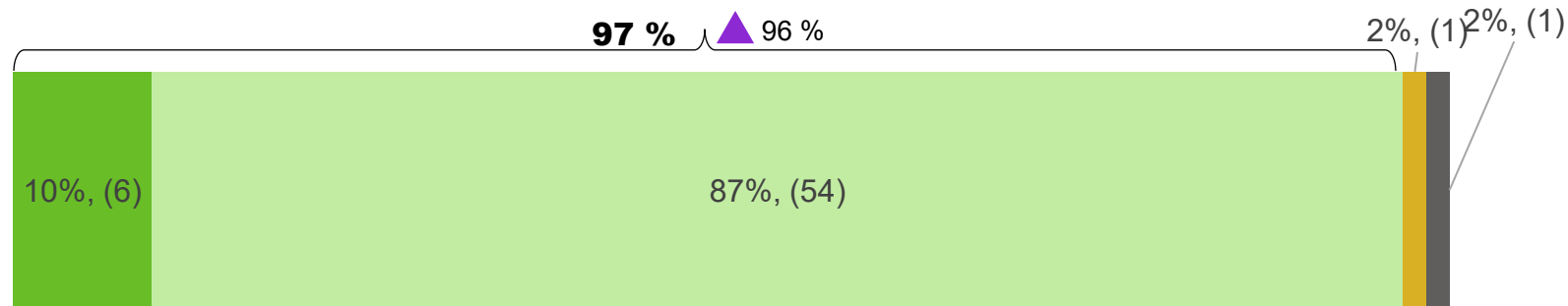
L'examen des demandes de financement des périodes 3 à 5 a porté sur la majorité des portefeuilles ciblés.



Source : GOS. N = 168

Étude du CTEP sur la qualité des demandes de financement : global

La demande de financement donne lieu à des interventions stratégiquement ciblées, techniquement fondées et alignées sur le contexte épidémiologique, maximisant le potentiel d'impact.



■ Strongly Agree ■ Agree ■ Disagree ■ Strongly Disagree ■ Not Applicable

▲ = moyenne des périodes 1 à 2

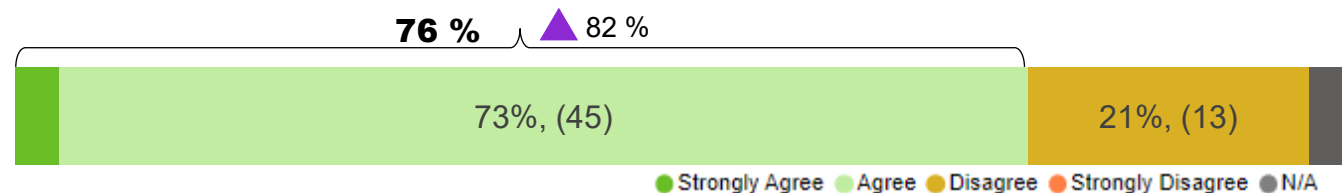
Source : Étude du CTEP sur la qualité des demandes de financement. Demandes de financement recommandées pour l'établissement de la subvention. Périodes 1 à 2 N = 101, périodes 3 à 5 N = 62. Les pourcentages sont arrondis.

Étude du CTEP sur la qualité des demandes de financement : SRPS

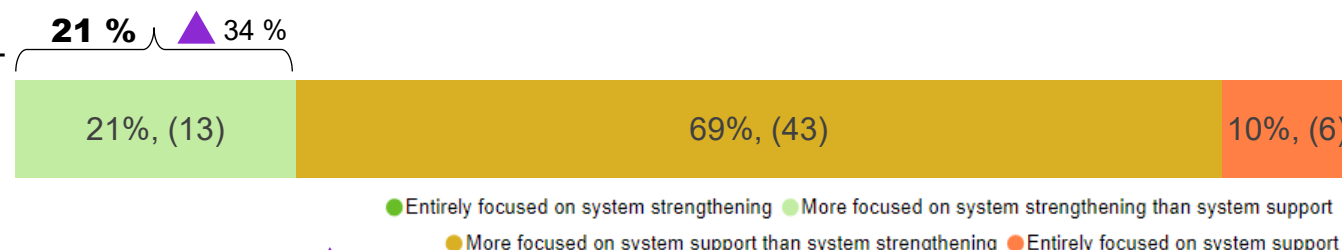
Le CTEP constate un **ciblage stratégique des systèmes résistants et pérennes pour la santé (SRPS)** dans **75 %** des demandes de financement des périodes 3 à 5 recommandées pour l'établissement de la subvention, soit 4 points de moins que pour celles des périodes 1 à 2 (indiquées par un ▲).

35 % des demandes de financement des périodes 3 à 5 ne prévoyaient aucun investissement pour la préparation aux pandémies. Pour 42 % des demandes qui en prévoyaient, le CTEP ne disposait pas d'informations suffisantes pour déterminer si ces investissements étaient complémentaires des investissements au titre du dispositif de riposte au COVID-19.

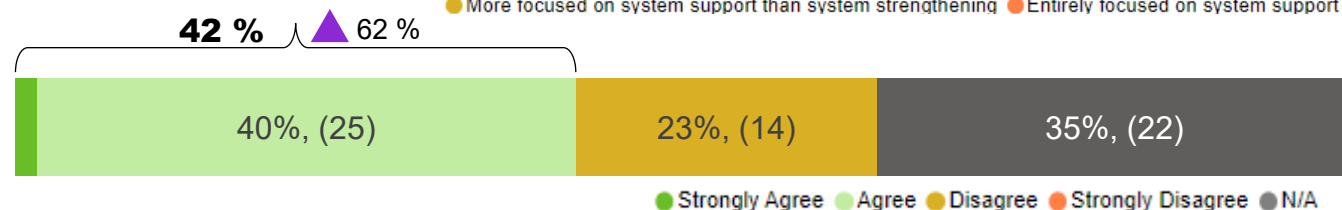
Ciblage des SRPS : la demande de financement démontre un ciblage stratégique des SRPS, visant à améliorer l'efficacité, l'efficacité et la pérennité du ou des programmes de lutte contre les maladies.



Ciblage des SRPS : dans quelle mesure la demande de financement cible-t-elle le renforcement ou le soutien des systèmes ?

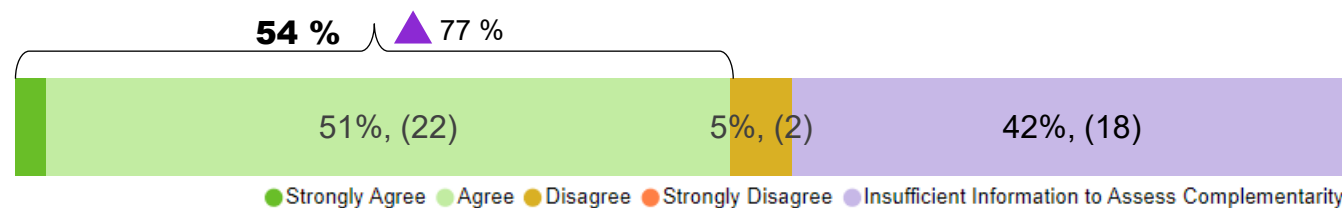


Préparation aux pandémies : la demande de financement démontre des investissements appropriés pour renforcer la préparation et la riposte aux pandémies.



Source : Étude du CTEP sur la qualité des demandes de financement. Établissement de la subvention recommandée pour les demandes de financement. Périodes 1 à 2 N = 101, périodes 3 à 5 N = 62. Les pourcentages sont arrondis.

Préparation aux pandémies : les investissements de la demande de financement pour la préparation et la riposte aux pandémies sont complémentaires des investissements au titre du dispositif de riposte au COVID-19.



Source : Étude du CTEP sur la qualité des demandes de financement. Demandes de financement recommandées pour l'établissement de la subvention, à l'exclusion des réponses « Sans objet ». Périodes 1 à 2 N = 81, périodes 3 à 5 N = 43. Les pourcentages sont arrondis.

Étude du CTEP sur la qualité des demandes de financement : pérennité

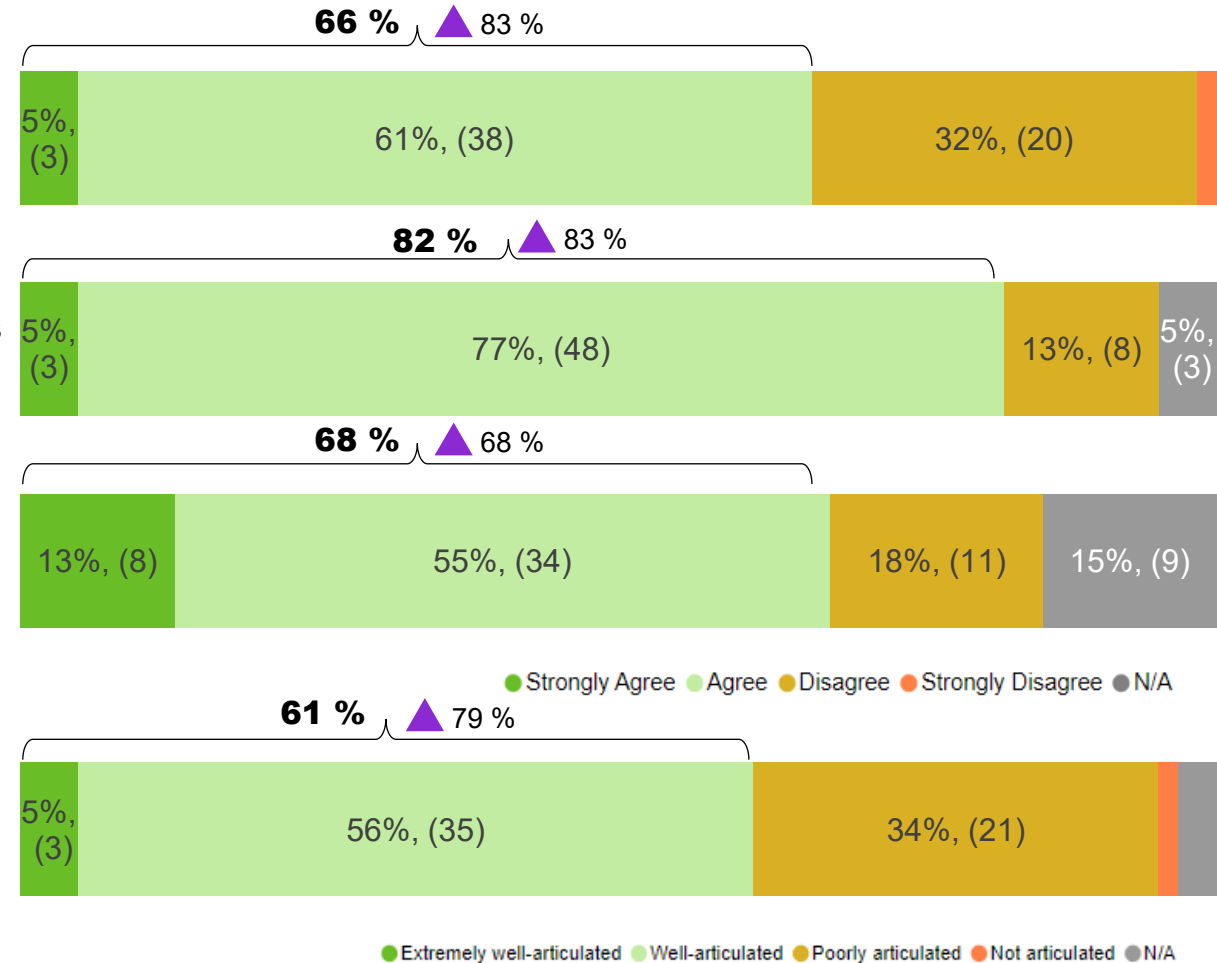
Pour les périodes 3 à 5, le CTEP a observé une baisse significative de l'attention accordée aux questions de pérennité dans les demandes de financement (66 % d'évaluations positives, contre 83 % pour les périodes 1 à 2) et de systèmes et ripostes communautaires (61 % d'évaluations positives, contre 80 % pour les périodes 1 à 2 ▲).

Pérennité : la demande de financement identifie et traite correctement les défis liés à la pérennité (conformément aux critères d'examen du CTEP).

Rapport coût-efficacité : la demande de financement prévoit des investissements dans l'amélioration de la qualité des programmes, traite les principaux obstacles entravant l'efficacité du programme, s'efforce de se montrer économe dans les contributions au programme et traite les problèmes d'équité dans le recours aux services de santé.

Cofinancement : le ciblage des engagements de cofinancement décrits dans la demande de financement est adapté au profil de revenus et de charge de morbidité du pays et la demande traite les principaux obstacles à la pérennité des résultats du programme.

Systemes et ripostes communautaires : dans quelle mesure les rôles des organisations communautaires et dirigées par la communauté dans la prestation de services sont-ils détaillés dans la demande de financement ?



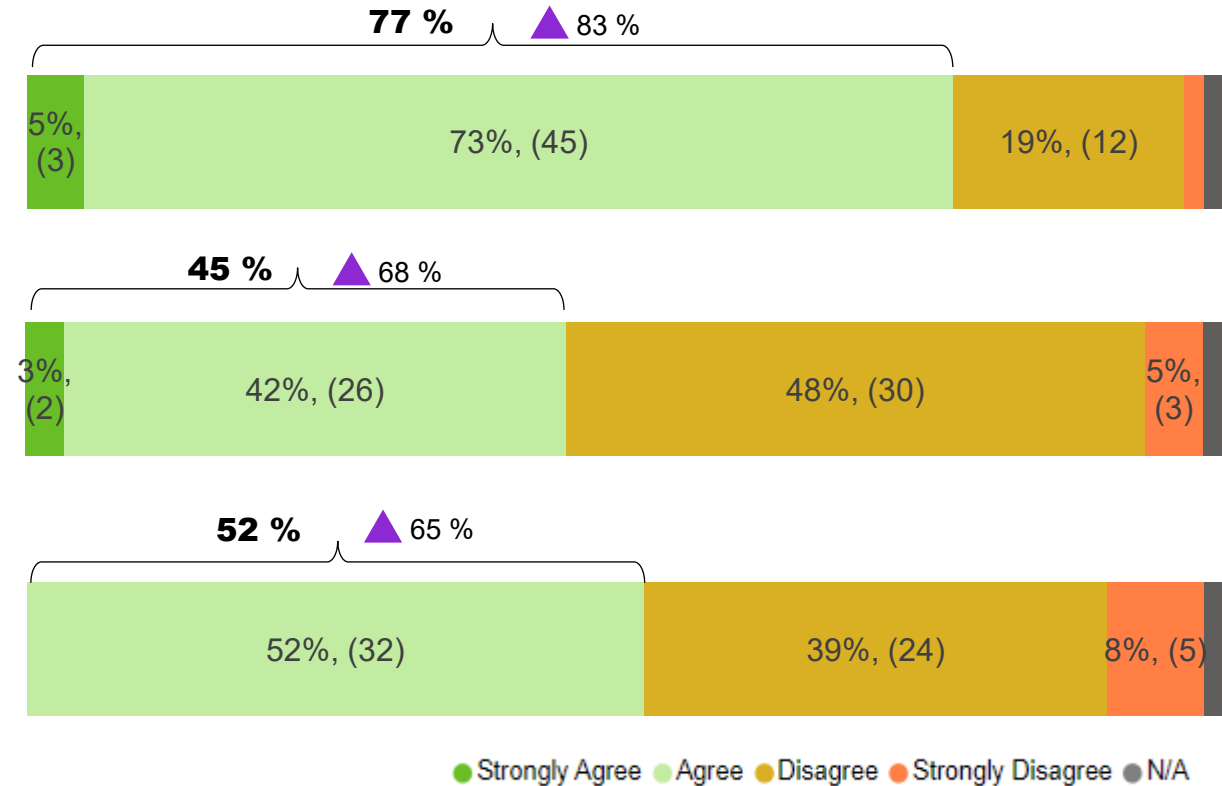
Étude du CTEP sur la qualité des demandes de financement : équité, genre et droits humains

Pour les périodes 3 à 5, le CTEP a observé une baisse significative de l'attention accordée aux questions de genre dans les demandes de financement (45 % pour les périodes 3 à 5, contre 68 % pour les périodes 1 à 2 ▲), aux droits humains (52 % pour les périodes 3 à 5, contre 65 % pour les périodes 1 à 2 ▲) et à l'équité (77 % d'évaluation positives pour les périodes 3 à 5, contre 83 % pour les périodes 1 à 2 ▲).

Ciblage de l'équité : la demande de financement démontre l'investissement pour l'obtention de résultats de santé équitables avec des propositions visant à éliminer les obstacles structurels et améliorer l'accès.

Ciblage des questions de genre : la demande de financement renforce l'égalité des genres en s'attaquant aux inégalités et aux obstacles liés au genre qui se répercutent sur la santé.

Ciblage des droits humains : la demande de financement garantit que les obstacles liés aux droits humains qui entravent l'accès aux services sont correctement analysés et pris en compte pour la réalisation des objectifs établis.



Observations transversales du CTEP – Périodes 1 et 2

Rappel des précédentes périodes d'examen par le CTEP pour le cycle de subvention 7 (CS7)

- Le CTEP constate une amélioration notable de la qualité globale des demandes de financement et félicite les candidats pour leur utilisation progressive des données nationales en vue d'orienter la sélection des interventions. Cependant, d'importants problèmes d'**établissement de priorités et d'ambition** subsistent, les budgets d'allocation étant trop disséminés ou les interventions essentielles trop concentrées en début de période.
- **Les coûts élevés de gestion des programmes** demeurent un sujet de préoccupation, alors que i) **certaines interventions essentielles figurent dans la demande de financement hiérarchisée au-delà de la somme allouée (PAAR)**, ii) dans certains cas, le montant de la PAAR double le montant de l'allocation, et iii) les investissements en faveur de l'équité, des droits humains et du genre figurent généralement dans la PAAR.
- **Collaboration nécessaire** entre les partenaires **à l'échelle du pays, en particulier dans le cadre de la mise en œuvre de la subvention.**
- Nécessité de multiplier les efforts sur **l'orientation des marchés et l'introduction** des produits de santé.
- **Peu de progrès observés sur l'engagement du secteur privé**, malgré son rôle crucial dans les interventions et la pérennité.
- Certains exemples d'**optimisation et de précision** accrues dans les interventions en matière de VIH, de tuberculose et de paludisme, mais des progrès restent à faire.
- Augmentation de la qualité et de la quantité des **investissements dans les SRPS**, mais des inquiétudes subsistent quant à la lenteur de la transition des investissements vers le renforcement des systèmes.
- Accent accru sur **l'intégration**, avec des exemples louables dans certains domaines et des occasions manquées dans d'autres (p. ex. la santé reproductive, maternelle, néonatale, infantile et adolescente, le système de dossiers de santé partagés, les soins de santé primaires et les ressources humaines pour la santé).

Urgence de la planification de la pérennité



Observations du CTEP

- Le CTEP constate que **la pérennité reste un sujet relativement peu abordé dans l'ensemble du portefeuille, comme en témoigne le manque d'empressement et de préparation pour la transition / la réduction du financement du donateur.** Dans plusieurs pays, on observe une stagnation des plans de pérennité, bien que certains d'entre eux aient été élaborés au cours du CS6. Certains candidats n'ont élaboré leur plan de transition qu'une fois devenus admissibles à un financement de transition, ce qui est trop tard. (Un seul pays a planifié la préparation à la transition et la pérennité dans son plan stratégique national.)
- Les candidats qui s'intéressent à la question mettent souvent l'accent sur leur **affranchissement de l'aide financière** du Fonds mondial dans leur planification de la pérennité. **D'autres dimensions restent négligées dans les plans de pérennité et de transition**, notamment la gouvernance, l'aspect programmatique, les accords de mise en œuvre, les droits humains et le genre, même dans les portefeuilles ciblés.
- Certaines de ces dimensions plus larges de la pérennité nécessitent des **réformes juridiques et politiques** non linéaires, imprévisibles, exigeant beaucoup de temps et de travail, et pour lesquelles un cycle de subvention seul ne suffit pas. Au moment où les candidats sont invités à solliciter une modalité adaptée à la transition, **il est souvent déjà trop tard pour influencer le cadre juridique.**



Observations du CTEP

- **La pérennité des services dirigés par les organisations de la société civile / la communauté est bien souvent prise en compte trop peu de temps avant la transition.** Par ailleurs, les plans de transition ne se penchent pas suffisamment sur les mécanismes prévus pour maintenir le financement des organisations de la société civile. Très peu nombreux sont les candidats, même parmi les pays en transition, ayant réalisé des progrès notables pour établir une contractualisation publique (sociale) visant à financer les services dirigés par les organisations de la société civile / la communauté afin d'atteindre les populations clés et vulnérables, comme il était prévu dans leurs plans du CS6.
- **Les candidats et le CTEP reçoivent des messages contradictoires sur les calendriers de la transition,** particulièrement pour les pays qui bénéficient d'un financement de transition avant d'être à nouveau éligibles pour une allocation.
- Pour son critère d'examen général touchant à la pérennité, le CTEP apporte un contexte précis en fonction des différents portefeuilles. Pour autant, il reconnaît qu'il peut être nécessaire **d'adapter et de spécifier davantage la politique en matière de pérennité, de transition et de cofinancement et les critères d'examen du CTEP** afin de garantir leur pertinence et leur cohérence selon l'état d'avancement (réel et attendu) des pays sur la voie de la pérennité.



Recommandations

Candidats

- Les candidats, avec le soutien des partenaires techniques, sont tenus de planifier la pérennité et la préparation à la transition dans leurs plans stratégiques nationaux. Cette planification doit couvrir toutes les dimensions de la pérennité requises pour lutter de manière durable contre les épidémies, sans se limiter à la transition vers un financement national.

Secrétariat et partenaires techniques

- Le Secrétariat doit fournir aux candidats des orientations plus claires sur la prévisibilité de son calendrier de transition.
- Le Secrétariat et les partenaires techniques doivent formuler des attentes plus claires en matière de « pérennité » pour l'ensemble des portefeuilles, des pays à faible revenu aux pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, des contextes d'intervention difficiles aux pays en transition, et suivre les progrès réalisés en matière de préparation à la pérennité sur plusieurs cycles de subvention.
- Il conviendrait que le Secrétariat souligne de manière explicite son engagement à accompagner la transition des candidats, qui nécessite une planification sur plusieurs cycles afin de passer d'un soutien aux programmes nationaux à un renforcement, avant d'atteindre la pérennité.



Recommandations

Secrétariat et partenaires techniques

- Les partenaires techniques doivent renforcer leur soutien technique pour lancer les examens et les réformes juridiques qui nécessitent une planification à plus long terme et résoudre les difficultés politiques qui font obstacle à des programmes pérennes de lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme.
- Dans certains contextes, le CTEP recommande de procéder au transfert des capacités à des récipiendaires principaux gouvernementaux et nationaux pour les subventions de prétransition et de transition, et de commencer plus tôt la planification afin de leur laisser suffisamment de temps pour développer la capacité de gestion adéquate qui leur permettra de conduire les programmes et de fournir les services.
- Dans certains contextes où les populations séropositives au VIH sont criminalisées et où les lieux occupés par la société civile ont fermé, une source de financement distincte serait plus adaptée pour assurer la continuité des services fournis par les organisations de la société et dirigés par la communauté (canal de financement distinct).

Contextes d'intervention difficiles

Bilan thématique :

Inclure le contexte des droits humains dans la définition du contexte d'intervention difficile et se concentrer sur les capacités nationales



Observations du CTEP

- Les contextes d'intervention difficiles sont de nature diverse. Ils peuvent désigner des pays / contextes avec des gouvernements en déliquescence ou fonctionnels, avec ou sans organisations de la société civile, ou frappés par des conflits actifs.
- Dans la définition du Fonds mondial, les contextes d'intervention difficile sont caractérisés par une gouvernance fragile et une crise humanitaire. Cependant, **certains pays qui ne sont pas classés dans la catégorie des contextes d'intervention difficiles traversent une crise des droits humains qui rend l'accès des populations clés aux programmes très difficile**. On observe par exemple des cas où la sécurité des contextes d'intervention difficile et leur accès au financement sont compromis, ce qui affecte la capacité des candidats à atteindre les cibles en matière de lutte contre les trois maladies.
- En raison des capacités nationales réduites dans les contextes d'intervention difficile, **le récipiendaire principal est souvent une organisation internationale non gouvernementale, ce qui limite la pérennité financière et programmatique**.

Recommandations

Candidats et Secrétariat du Fonds mondial

- De plus amples informations sur les crises des droits humains dans le contexte opérationnel, notamment le point de vue de la société civile, sont nécessaires pour approfondir l'examen du CTEP.

Secrétariat du Fonds mondial

- Le CTEP recommande aux organisations internationales non gouvernementales dans les contextes d'intervention difficile d'introduire des interventions visant à renforcer les capacités des gouvernements et des institutions non gouvernementales.
- Les pays confrontés à une crise émergente ou chronique touchant les populations clés ou une crise des droits humains pourraient être classés dans la catégorie des contextes d'intervention difficiles, ce qui permettrait au CTEP d'adapter ses critères d'examen.



Populations réfugiées et migrantes

Bilan thématique :

Les populations réfugiées et migrantes touchées par les trois maladies doivent faire l'objet d'une plus grande attention, notamment à travers une amélioration des données programmatiques et des partenariats pour obtenir de meilleures solutions.



Observations du CTEP

- Le CTEP a étudié les candidatures de plusieurs pays affectés par des violations des droits humains, le rejet social, la discrimination, mais aussi par les répercussions sur la santé de la torture et de la guerre, et où vivent des populations étrangères réfugiées et migrantes aux profils sanitaires variés. **Dans ces contextes, les demandes de financement ne tenaient pas suffisamment compte de la plus grande vulnérabilité des populations réfugiées et migrantes** au VIH, à la tuberculose et au paludisme.
- **En raison des difficultés à obtenir des données programmatiques complètes et précises, en particulier sur les populations mixtes et mobiles** (parmi lesquelles des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, des personnes réfugiées et des personnes migrantes saisonnières), les candidats peinent à proposer une programmation claire pour ces populations. Il a également été difficile pour les candidats de comprendre les différents types de populations migrantes et réfugiées et leurs besoins spécifiques, ce qui se traduit par des lacunes considérables de données en matière de planification pour la prévention, le traitement et la prise en charge tout au long du continuum de soins.
- **Le CTEP reconnaît la difficulté de trouver des solutions opérationnelles pour résoudre les problématiques de santé qui affectent les populations réfugiées et migrantes** et régler la question de leur accès aux soins tant dans leur région d'origine qu'à leur destination, notamment concernant la nécessité de dépistages périodiques. De plus, le CTEP a identifié des faiblesses dans les partenariats et la coordination entre les gouvernements, les programmes nationaux de lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme et les services concernés, ce qui entrave la mise en place de solutions sanitaires efficaces.

Bilan thématique :

Les populations réfugiées et migrantes touchées par les trois maladies doivent faire l'objet d'une plus grande attention, notamment à travers une amélioration des données programmatiques et des partenariats pour obtenir de meilleures solutions.



Recommandations

Candidats

- Investir dans des données programmatiques sur les populations réfugiées et migrantes et les exploiter pour améliorer la prise de décision et la programmation. Ces données devront être rassemblées en collaboration avec les principales parties prenantes et s'appuyer sur des études existantes. Il conviendra également de travailler en consultation avec les communautés migrantes et mobiles afin d'estimer la taille des populations, les schémas de migration, les profils socioéconomiques et les intersections avec les populations clés et vulnérables touchées par le VIH, la tuberculose et le paludisme.
- Trouver des solutions créatives, adaptées au contexte local, inclusives et spécifiques pour répondre aux besoins des populations réfugiées et migrantes. Il s'agira par exemple d'œuvrer pour une collaboration et des accords transfrontaliers en vue d'améliorer l'accès aux services de lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme.

Partenaires techniques

- Documenter et faciliter l'échange de bonnes pratiques en matière de solutions opérationnelles et de coopération entre les pays et/ou les organisations qui répondent aux besoins des populations réfugiées et migrantes. Par exemple, mise en œuvre des ensembles de services minimums existants et protection contre l'exploitation et les abus sexuels (EAS) spécifiques aux populations migrantes dans le contexte de l'accès aux soins de santé.

Opportunités d'amélioration pour l'intégration des interventions de lutte contre le paludisme entre le Fonds mondial et Gavi

Opportunités d'amélioration pour l'intégration des interventions de lutte contre le paludisme entre le Fonds mondial et Gavi

Membres du CTEP	<ul style="list-style-type: none"> • Ont participé à 29 examens du Comité d'examen indépendant de Gavi (20 en 2023 et 9 en 2024)
Membres du Comité d'examen indépendant de Gavi	<ul style="list-style-type: none"> • Ont participé à 2 examens des demandes de financement par le CTEP en 2024

• Pour le CS8, les candidats, Gavi et le Fonds mondial, ainsi que les partenaires techniques, optimiseront les synergies de financement et l'établissement des priorités **en coordonnant la préparation des demandes de financement adressées au Fonds mondial et à Gavi pour les vaccins antipaludiques**, en particulier dans les cas où le financement est limité.

• Il est essentiel que les pays **intègrent une stratégie de vaccination antipaludique dans leurs plans stratégiques nationaux actualisés / révisés relatifs au paludisme et au programme élargi de vaccination**, et qu'ils assurent la coordination entre ces programmes (comme base des demandes de financement).

- Le Fonds mondial et l'Organisation mondiale de la Santé doivent fournir des orientations et une assistance technique afin de s'assurer que les demandes de financement contiennent des informations sur les stratégies de vaccination contre le paludisme.
- Le Fonds mondial pourrait envisager de financer certains aspects de la fourniture de vaccins antipaludiques (p. ex. des investissements dans les SRPS en faveur des ressources humaines pour la santé ou d'autres fonctions du système de santé) et trouver des solutions pour les coordonner avec Gavi en dépit des différences de calendriers et de processus / modèles de candidature.

- Le Fonds mondial et Gavi pourraient envisager de coordonner leurs périodes de reconstitution des ressources de manière à financer les programmes nationaux de lutte contre le paludisme dont les vaccins antipaludiques constituent une composante essentielle.
- Dans le cadre de cette stratégie et en vue de renforcer l'efficacité des vaccins, les pays pourraient exploiter certaines plateformes de lutte contre le paludisme (comme la chimioprévention du paludisme saisonnier ou pérenne).
- Les candidats doivent adapter les systèmes DHIS2 et les enquêtes nationales (enquête démographique et de santé, enquêtes par grappes à indicateurs multiples et enquêtes sur les indicateurs du paludisme) de manière à évaluer la couverture des vaccinations antipaludiques.

Questions et réponses



Veuillez utiliser le chat
pour poser vos questions



Questions

1. La collaboration entre le Comité d'examen indépendant de Gavi et le CTEP du Fonds mondial semble s'être principalement portée sur les interventions de lutte contre le paludisme et, dans une moindre mesure, sur la fourniture de services. Le CTEP a-t-il également étudié d'autres possibilités de synergies entre le Fonds mondial et Gavi autour des SRPS ?
2. Le CTEP va-t-il également conseiller l'équipe chargée de l'accès au financement pour qu'elle modifie les modèles de candidature de façon à trouver plus facilement les synergies avec les candidatures présentées à Gavi ?
3. Pouvez-vous expliquer comment a été réalisée la comparaison entre les périodes 1 à 2 et 3 à 5 sur les questions de pérennité et d'équité, de droits humains et de genre pour obtenir ces pourcentages ?
4. J'ai une question concernant l'évaluation de la préparation à la transition qui est incluse dans les candidatures. Pensez-vous que les évaluations elles-mêmes sont d'une qualité suffisante et qu'il existe un lien clair entre elles et ce qui est effectivement inclus dans les demandes de financement des pays ?
5. Merci à tous les membres du CTEP. Pourriez-vous nous faire part des meilleures pratiques relevées parmi les efforts d'intégration ?
6. Pourrions-nous obtenir des orientations générales concernant les situations d'urgence ou les déplacements résultant de crises climatiques dans le cadre de la planification de la préparation des pays exposés aux risques climatiques ?
7. Pourriez-vous nous en dire plus sur l'égalité des genres ? Avez-vous relevé des aspects spécifiques ou des marqueurs précis de l'égalité des genres sur lesquels les candidats obtiennent systématiquement de bons ou de mauvais résultats ?

Questions

8. Pour les occasions manquées en matière d'intégration, pouvons-nous avoir accès aux commentaires détaillés du CTEP afin de mieux comprendre comment préparer les processus nationaux avant le prochain cycle ?
9. Pourriez-vous approfondir un peu sur la question du renforcement des systèmes communautaires et de la contractualisation sociale ? Vous avez indiqué que ces aspects ne se concentrent pas suffisamment sur la planification de la pérennité et de la transition. Les demandes de financement évoquaient-elles des difficultés spécifiques ? Ou bien avez-vous vous-mêmes observé des difficultés spécifiques ?
10. Pensez-vous que la contractualisation sociale est la solution idéale que les pays proches de la transition devraient viser en priorité ? Je pose la question, car il existe d'importantes limites, en particulier dans certains pays, à ce qu'il est possible de réaliser compte tenu de la faiblesse de notre influence. Certains gouvernements restent très fermés à cette notion. Auriez-vous des suggestions à faire au Secrétariat sur la manière de procéder dans ces situations ?